



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 5
VOTANTS : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Étaient excusés : PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à DEUIL Florence)

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/22 : Budget refuge – affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 du budget refuge, en adoptant le compte financier unique faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2023	1 080,72 €
Dépenses 2024	1 028,00 €
Recettes 2024	1 303,12 €
Résultat de l'exercice 2024	275,12 €
Résultat cumulé au 31.12.2024	1 355,84 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2023	590,56 €
Part affectée à l'investissement en 2024	0 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	590,56 €
Dépenses 2024	1 303,12 €
Recettes 2024	2 575,16 €
Résultat de l'exercice 2024	1 272,04 €
Résultat cumulé au 31.12.2024	1 862,60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire (1 862,60 €) à la section de fonctionnement à l'article 002 (excédent antérieur reporté) du budget primitif 2025.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2025 à la section d'investissement 1 355,84€ – article 001 – excédent antérieur reporté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

31 MARS 2025